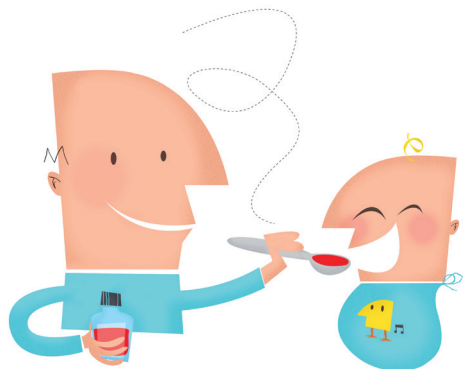


## CLÉ 9. MÉDICAMENTS CHEZ LES ENFANTS

Soyez prudent et vigilant en cas d'administration d'un médicament à un enfant. La dose doit en effet être adaptée en fonction de l'âge et du poids de l'enfant.



## CLÉ 10. ANTIDOULEURS EN AUTOMÉDICATION

N'en abusez pas. Malgré le fait que certains antidouleurs ne nécessitent pas de prescription médicale, ils ne sont pas pour autant dénués de risques et l'automédication ne peut, en aucun cas, être prolongée sans avis médical.

## CLÉ 11. ANTIBIOTIQUES

« Attention : à n'utiliser qu'en cas de nécessité »\*.

Trop d'antibiotiques sont utilisés dans des situations où ils ne sont pas nécessaires.

## CLÉ 12. SOMNIFÈRES ET CALMANTS

« Somnifères et calmants, réfléchissez avant de consommer »\*.

N'en abusez pas et limitez au maximum la durée du traitement. Les somnifères et les calmants présentent un risque non négligeable d'accoutumance et de dépendance.

\* Campagnes du Service Public Fédéral Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement.

## AUTRES OUTILS POUR VOUS AIDER À FAIRE UN BON USAGE DU MÉDICAMENT

Pour favoriser le bon usage des médicaments, il est nécessaire que tous les intéressés disposent d'une information objective, adéquate, actualisée et facilement accessible.

L'AFMPS met à disposition du public les notices de tous les médicaments autorisés et commercialisés en Belgique, ainsi que les résumés des caractéristiques du produit plus particulièrement destinés aux professionnels de la santé.

Les « notices et résumés des caractéristiques du produit (RCP) » sont publiés sur : [www.afmps.be](http://www.afmps.be).

## UNE QUESTION À PROPOS D'UN MÉDICAMENT ?

Parlez-en à votre médecin ou à votre pharmacien.

L'AFMPS est l'autorité compétente notamment en charge de l'autorisation de mise sur le marché ou de l'enregistrement des médicaments.

Pour plus d'informations sur les médicaments autorisés/enregistrés en Belgique : [info.medicines@fagg-afmps.be](mailto:info.medicines@fagg-afmps.be).

Agence **F**édérale des **M**édicaments  
et des **P**roduits de **S**anté - AFMPS  
Eurostation II, Place Victor Horta, 40/40  
1060 Bruxelles  
[www.afmps.be](http://www.afmps.be)

\* Editeur responsable : Xavier De Cuyper, Administrateur général de l'AFMPS.  
Copyright@afmps 2011.



# UN MÉDICAMENT N'EST **PAS** UN BONBON !

DÉCOUVREZ 12 CLÉS  
POUR UN BON USAGE  
DU MÉDICAMENT.

## 12 CLÉS POUR UN BON USAGE DU MÉDICAMENT

L'Agence Fédérale des Médicaments et des Produits de Santé (AFMPS) veille à la qualité, la sécurité et l'efficacité des médicaments. Dans ce cadre, l'AFMPS vous rappelle qu'un médicament peut devenir inefficace voire dangereux pour votre santé, si vous l'utilisez sans respecter l'avis de votre médecin ou de votre pharmacien et sans suivre les recommandations de la notice.

**Un médicament ne se prend pas à la légère.**

**Un médicament n'est pas un bonbon !**



L'AFMPS vous propose 12 clés pour vous aider à faire un bon usage du médicament sur le site [www.unmedicamentnestpasunbonbon.be](http://www.unmedicamentnestpasunbonbon.be).



### CLÉ 1. MÉDECIN ET PHARMACIEN : VOS CONSEILLERS

Consultez votre médecin et demandez conseil à votre pharmacien. Pour toutes vos questions liées à la prise de médicaments, ces professionnels de la santé sont qualifiés pour vous répondre.

### CLÉ 2. NOTICE ET EMBALLAGE DU MÉDICAMENT

Lisez attentivement la notice et les mentions de l'emballage. Vous y trouverez des informations utiles pour un bon usage du médicament.



### CLÉ 3. MÉDICAMENTS AUTORISÉS

Assurez-vous que les médicaments que vous achetez sont bien autorisés par les autorités compétentes. Seuls les médicaments autorisés ont été évalués du point de vue de leur qualité, de leur sécurité et de leur efficacité.

### CLÉ 4. MÉDICAMENTS ET INTERNET

« Médicaments par internet ? Ne surfez pas avec votre santé ! »

En achetant des médicaments par internet hors du circuit légal, vous risquez de les utiliser de manière inappropriée et souvent vous risquez de recevoir des médicaments contrefaits ou falsifiés.

### CLÉ 5. EFFETS INDÉSIRABLES DES MÉDICAMENTS

Contactez votre médecin et/ou votre pharmacien en cas d'apparition d'un effet indésirable suite à la prise d'un médicament.



### CLÉ 6. PHARMACIE FAMILIALE OU DE VOYAGE

Une pharmacie familiale ou de voyage peut être utile pour les premiers soins et pour traiter les petits maux courants mais elle ne vous dispense pas de consulter votre médecin et/ou votre pharmacien si votre état le justifie.

### CLÉ 7. MÉDICAMENTS ET CONDUITE D'UN VÉHICULE

Informez-vous de l'influence éventuelle du médicament sur votre aptitude à conduire. De nombreux médicaments peuvent en effet diminuer la vigilance.

### CLÉ 8. GROSSESSE ET ALLAITEMENT

Consultez votre médecin et/ou votre pharmacien avant de prendre un médicament lorsque vous êtes enceinte ou que vous allaitez. La grossesse et l'allaitement sont des périodes délicates en ce qui concerne la prise de médicaments.